



Maison saisie par tribunal de grande instance

Par **Marie**, le 17/04/2009 à 14:30

Bonjour,

Ma maison est saisie prochainement, je ne peux pas assister aux enchères.(trop dur).

J'aimerais savoir quel journal acheter pour obtenir les résultats.(délai de parution). Est ce qu'il y a toujours passage chez notaire pour cette vente?

vous en remerciant

Par **Solaris**, le 17/04/2009 à 14:36

il n'y aucun passage chez le notaire l'acte d'adjudication vaut acte de vente.

Vous pourrez appeler le tribunal qui vous donnera le montant de l'adjudication.

Par **Marie**, le 18/04/2009 à 14:22

Je vous remercie.... de votre réponse mais aussi de votre rapidité...